## **CHECK-LISTE TRANSFORMATEUR DE VIANDE**

## $\square$ Audit initial / $\square$ Audit de prolongation

Date d'inspection		Numéro du rapport	
Nom			
Numéro d'entreprise	V-		
CE/Numéro B			

			Contrôle	
Générali				
V1+	Lors de l'adhésion ou après une reprise d'exploitation (dans le contexte familial ou par des tiers) <sup>1</sup> , le fabricant	A2		
	a-t-il introduit entièrement et correctement un formulaire d'adhésion valide auprès de l'asbl Belpork ?	/ \2		
V2+	Le fabricant possède-t-il un certificat G-018 et/ou G-019 dont le périmètre s'applique à tous les produits finis BePork ?	un certificat G-018 et/ou G-019 dont le périmètre s'applique à tous les produits finis A2		
V3+	Le fabricant possède-t-il un certificat GFSI ou un certificat IFS/BRC global market ?	A2		
V4+	Le fabricant notifie-t-il à Belpork la perte (temporaire), le retrait ou la suspension (temporaire) de l'agrément de l'AFSCA/la perte du certificat SAC, GFSI ou global market ?			
V5+	Le fabricant notifie-t-il à Belpork dans les 48 heures tout incident relatif à un produit BePork pouvant avoir des répercussions sur le secteur et/ou faire l'objet d'une exposition médiatique (p. ex. rappel) ?			
Contrôle	d'entrée			
V6+	Les produits BePork livrés sont-ils accompagnés à leur réception du certificat/bon de livraison original BePork ?	A2		
V7+	Le document d'accompagnement du transport et la facture mentionnent-ils qu'il s'agit d'un produit BePork ?	A2		
Stockage				
V8+ A	En cas de stockage externe de produits BePork, le fabricant dispose-t-il d'une liste des fournisseurs approuvés ?	В		
V8+ B	En cas de stockage externe de produits BePork, l'approbation des fournisseurs est-elle basée sur un certificat G-017 ou GFSI Logistics ou un audit physique annuel relatif à l'hygiène, au suivi de la température et à la traçabilité?	В		
V8+ C	En cas de stockage externe de produits BePork, l'approbation des fournisseurs est-elle basée sur un contrat entre le fabricant et le fournisseur ?	В		
V9+	En cas de stockage externe de produits BePork, le fabricant évalue-t-il chaque année les prestations de ses fournisseurs pour le stockage de la viande sur la base de critères univoques et cette évaluation comprend-t-elle au minimum le suivi des plaintes et les résultats de l'audit (ou de le certification) annuel(le) (hygiène, suivi de la température et traçabilité) ? <sup>1</sup>	В		
Découpe		ı	1	
V10+	Si la découpe s'effectue en sous-traitance et/ou dans le groupe, le découpeur est-il certifié BePork ?	С		
Moniteu	de durabilité			
V11+ A	Dans la check-liste « Moniteur de durabilité », le fabricant indique-t-il 1x/an toutes¹ les initiatives de durabilité il prend dans son exploitation ?	В		
V11+ B	Le fabricant recueille-t-il les preuves demandées pour ses initiatives de durabilité ?	В		
Traçabili				
V12+	Les chiffres de vente en Belgique et à l'étranger par type de produit BePork (p. ex. salami, jambon cuit, saucisson cuit,) sont-ils fournis chaque trimestre à Belpork ?	A2		
V13+	Le fabricant peut-il prouver le statut de certification d'un produit en faisant le lien entre le numéro de lot interne et le document de traçabilité Tracy® ?¹	A2		
V14+	Le fabricant applique-t-il une procédure de bilan de masse à la quantité de viande transformée en tant que qualité BePork et de viande livrée en tant que qualité BePork ?	A2		
V15+ A	L'exploitation réalise-t-elle au moins 1x/an un bilan de masse par type de produit (p. ex. salami, jambon cuit, saucisson cuit,)¹ sur une période d'un an ?	A2		
V15+ B	Le bilan de masse est-il équilibré et une déclaration étayée est-elle enregistrée pour les différences éventuelles ?			
V16+	Lors de la commercialisation et du transport d'un produit BePork, le document d'accompagnement du transport et la facture adressée au client précisent-ils qu'il s'agit d'un produit BePork.	A2		
V17+	Lors de la livraison à un maillon agréé BePork suivant ou à un maillon qui demande BePork, un bon de livraison BePork est-il complété correctement via la plate-forme en ligne Tracy® au sujet de la situation pratique, et ce au plus tard lors de la livraison au client ?¹			
Étiqueta				

Procédure de plaintes			
A4+	Y a-t-il des plaintes relatives à BePork ? Si oui, celles-ci sont-elles enregistrées, une analyse des causes est-elle réalisée et des corrections et/ou actions correctives sont-elles réalisées et enregistrées ? Les plaintes sont-elles conservées pendant 2 ans suivant l'expiration de la période de conservation du produit concerné ?	В	

Les infractions aux normes sont classées en catégories A1 (Knock-out), A2 (Majeur), B (Mineur) et C (Recommandation).

## Légende appréciation « Contrôle » :

C = Conforme, NC = Non conforme, NA= Non applicable, NCR = Non conforme à répétition

Nom (en majuscules) et signature de l'auditeur

Nom (en majuscules) et signature du fabricant responsable

## APERÇU DES RÉVISIONS

AI ENÇO DES REVISIONS					
Version	Référence	Applicable à partir du	Motif de la modification		
01/01/ 2021	1.0	05/07/2022	Version originale		
04/09/2023	2.0	04/09/2023	Précision V1+, V9+, V11+ A, V15+ A, V17+. Ajout V13+ (voir ¹).		